



N° 2019-8 - juillet 2019

Enquêtes aquaculture 2016-2017



Sommaire

1. Sources et méthodologie	5
2. Résultats détaillés	9
3. Questionnaires	25
4. Pour en savoir plus	29

Cette publication est intégralement disponible à la rubrique « *Publications/Chiffres et Données* » du site **www.agreste.agriculture.gouv.fr**.

L'enquête a été conçue, gérée et exploitée par Anaël Delorme (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières).

Les enquêtes 2016 et 2017 mesurent la production aquacole en volume et en valeur pour les exercices comptables 2016 et 2017. L'enquête 2017 évalue également l'emploi concerné par ces activités.

Objectifs et contexte

L'objectif des enquêtes annuelles sur l'aquaculture est de :

- dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée ;
- estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur ;
- évaluer l'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein » ;
- répondre au règlement (CE) n° 762/2008 : production finale d'adultes par espèce (en quantités et valeurs) et par technique d'élevage, activité de vente des écloséries et nurseries, captures d'animaux dans le milieu naturel pour les besoins des élevages (concerne quasi exclusivement les naissains de coquillages), capacités d'élevage par espèce et par technique (tous les trois ans) ;
- répondre aux demandes internationales (FAO, OCDE...) sur la production et l'emploi dans le secteur aquacole ;

Questionnaires

L'enquête est constituée de trois questionnaires, différents selon l'activité des entreprises :

- conchyliculture ;
- pisciculture marine ;
- pisciculture en eau douce.

En cas de multi-activité, l'enquêté ne répond qu'à un seul questionnaire issu de la fusion des différents questionnaires.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la production en volume et en valeur par espèce et destination ;
- les techniques de production mises en œuvre par l'entreprise par espèce ;
- les caractéristiques de l'outil de production (surface, volume utilisé pour l'activité aquacole) tous les trois ans ;
- l'emploi par genre, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise.

Sources et méthodologie

Historique

L'enquête « Cultures marines » a eu lieu pour la première fois en 1997. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée. À la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé est alors devenu « enquête statistique Aquaculture ». Cette enquête annuelle permet le suivi des exploitations aquacoles et leur production.

Champ de l'enquête

En conchyliculture, tous les exploitants d'animaux marins (coquillages et crustacés) sont dans le champ de l'enquête quel que soit le stade de production (écloseries, nurseries, captage de naissains naturels et produits adultes). Les expéditeurs sont également concernés dès lors qu'ils apposent un label sanitaire sur les productions vendues. Par exemple, un négociant en mytiliculture qui importe des moules d'Italie pour les revendre en France sera interrogé si les moules importées séjournent dans les eaux françaises, condition d'application du label sanitaire français. Si les moules importées ne font que passer d'un camion à un autre, l'activité n'est pas dans le champ de l'enquête.

En pisciculture, toutes les piscicultures en milieu marin comme en eau douce sont dans le champ de l'enquête quel que soit le stade de production (œuf non embryonné, œuf embryonné, alevin, adulte), à l'exception des piscicultures en étang. Les associations ou organismes produisant des poissons pour le repeuplement de rivière ou d'étangs et les déversant sans vente sont prises en compte, pour les volumes concernés, même si elles n'ont aucune activité commerciale.

L'unité statistique enquêtée est une entreprise aquacole. Ainsi, l'ensemble de l'activité d'une entreprise comportant plusieurs établissements sera décrite dans un seul questionnaire. C'est le cas par exemple d'une entreprise ostréicole qui produit des naissains dans le bassin d'Arcachon, les élève à Cancale et les affine dans des claires à Noirmoutier. Toute l'activité sera localisée au siège de l'entreprise.

L'enquête « Aquaculture » 2016-2017 porte sur le seul territoire métropolitain.

Dans l'enquête 2019 sur l'exercice comptable 2018, le champ sera étendu à la pisciculture en étangs et à la culture de cyanobactéries. Les départements d'Outre-Mer devraient être intégrés dans l'enquête 2020 sur l'exercice comptable 2019.

Plans de sondage

L'enquête est exhaustive. La liste des entreprises est établie à partir des recensements réalisés tous les 10 ans en alternance entre pisciculture (2007) et conchyliculture (2001, 2012).

La liste est mise à jour à partir de sources administratives :

- répertoire Sirene : toutes les entreprises aquacoles créées dans

Sirene depuis 2013 (dernière mise à jour de la liste des entreprises de l'enquête aquaculture) sont ajoutées à la liste (code APE : 03.21Z Aquaculture en mer et 03.22Z Aquaculture en eau douce) ;

- fichier des concessions du domaine public maritime : 5 000 concessionnaires pour 55 000 concessions ;

Un peu plus de 3 130 entreprises sont concernées : conchyliculture (2 700 entreprises), pisciculture marine (30 entreprises) et pisciculture continentale (maximum 400 entreprises).

Période de collecte

L'enquête relative à l'exercice N se déroule entre avril et juin N+1 pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen. De façon exceptionnelle en 2018, la collecte des données de production a porté sur les deux exercices 2016 et 2017. Les données d'emploi n'ont été collectées que pour l'année civile 2017.

L'exercice comptable de l'année N correspond à celui qui s'est terminé au cours de l'année N. Par exemple pour 2017 :

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2016 au 31/03/2017
Fin juin	Du 01/07/2016 au 30/06/2017
Fin septembre	Du 01/10/2016 au 30/09/2017
Fin décembre	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Pas de clôture	Du 01/01/2017 au 31/12/2018

Mode de collecte

La collecte se fait principalement par internet, avec un complément éventuel par entretien téléphonique, sauf si l'enquêté demande à recevoir un questionnaire au format papier. Des relances par courriel, lorsqu'il est disponible, par courrier et par téléphone sont prévues en donnant la priorité aux plus grandes entreprises non-répondantes.

Des contrôles interviennent tout au long du déroulement du questionnaire Internet pour garantir la cohérence et la qualité des réponses des enquêtés en comparant notamment les réponses apportées par l'entreprise avec les données précédemment fournies (données individuelles 2015).

Néanmoins, pour éviter de décourager les répondants, les contrôles bloquants sont limités, des contrôles générant un message d'alerte étant privilégiés.

La non-réponse partielle et totale est traitée par des méthodes classiques de redressement des données post-collecte.

Secret statistique et conventions d'écriture

Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du Code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (enquêteurs, agents recenseurs,

statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribuerait à lui seul à plus de 85 % de ce résultat.

Dans certains tableaux, des espèces ou des régions ont été regroupées pour ne pas diffuser de cases en secret.

La mention « nd » signifie « non disponible ».

Sommaire des tableaux

Année 2016

Production de la conchyliculture à l'exception des écloseries et nurseries	10
Production de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région conchylicole ..	11
Apport à l'aquaculture basée sur les captures	12
Apport à l'aquaculture basée sur les captures par région conchylicole	12
Production des écloseries/nurseries conchylicoles	12
Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries	13
Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région	14

Année 2017

Production de la conchyliculture à l'exception des écloseries et nurseries	15
Production de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région conchylicole ..	16
Apport à l'aquaculture basée sur les captures	17
Apport à l'aquaculture basée sur les captures par région conchylicole	17
Production des écloseries/nurseries conchylicoles	17
Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries	18
Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région	19
Entreprises aquacoles par activité	20
Entreprises aquacoles par région	20
Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises aquacoles par activité et par type d'emploi	21
Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises conchylicoles par région conchylicole et par type d'emploi	22
Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises piscicoles par région conchylicole et par type d'emploi	23

Production de la conchyliculture à l'exception des écloseries et nurseries, en 2016

	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Coquillage	127 971	518 197	4,0
Huître	75 439	383 272	5,1
<i>dont huître creuse</i>	74 953	378 955	5,1
<i>dont huître plate</i>	486	4 317	8,9
Moule	50 339	120 278	2,4
<i>dont moule edulis</i>	43 700	107 510	2,5
<i>dont bouchot</i>	37 272	91 261	2,4
<i>dont autre technique</i>	6 428	16 249	2,5
<i>dont moule galloprovincialis</i>	6 639	12 767	1,9
<i>dont bouchot</i>	596	1 463	2,5
<i>dont autre technique</i>	6 043	11 304	1,9
Palourde	807	7 490	9,3
Coque	1 320	6 552	5,0
Autres coquillages	66	605	9,2
Crustacé	50	987	19,7
Crevette	41	913	22,3
Autres crustacés	9	74	8,2
Ensemble	128 021	519 184	4,1

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Production de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région conchylicole, en 2016

Région conchylicole	Espèce	Volume	Valeur	Prix unitaire
		tonne	millier d'€	€ / kg
Coquillage		127 971	518 197	4,0
Arcachon-Aquitaine	Huître	5 276	26 105	4,9
	Palourde	1	8	10,5
Bretagne Nord	Moule de bouchot	19 287	45 761	2,4
	Huître creuse	6 117	29 836	4,9
	Moule (autre technique que bouchot)	1 884	4 568	2,4
	Huître plate	211	1 887	9,0
	Coque, palourde et autres coquillages	75	648	8,6
Bretagne Sud	Huître creuse	7 031	35 376	5,0
	Moule de bouchot	4 327	10 542	2,4
	Coque	1 271	6 282	4,9
	Moule edulis (autre technique que bouchot)	1 027	2 537	2,5
	Palourde	293	2 792	9,5
	Huître plate	242	2 217	9,2
	Moule galloprovincialis (autre technique que bouchot)	76	197	2,6
	Autres coquillages	53	451	8,5
Charente Maritime	Huître	32 686	174 882	5,4
	Moule de bouchot	5 356	13 569	2,5
	Moule (autre technique que bouchot)	2 013	5 327	2,6
	Coque, palourde et autres coquillages	30	276	9,1
Méditerranée	Huître creuse	6 209	29 144	4,7
	Moule galloprovincialis (autre technique que bouchot)	5 908	10 897	1,8
	Moule edulis (autre technique que bouchot)	919	2 387	2,6
	Coque, palourde et autres coquillages	183	1 438	7,9
	Moule de bouchot	95	161	1,7
	Huître plate	1	6	10,5
Nord-Normandie	Huître	10 824	54 031	5,0
	Moule de bouchot	4 973	11 656	2,3
	Moule (autre technique que bouchot), coque, palourde et autres coquillages	427	2 683	6,3
Pays de Loire	Huître creuse	6 836	29 739	4,4
	Moule de bouchot	3 828	11 037	2,9
	Moule (autre technique que bouchot)	450	1 196	2,7
	Palourde	43	402	9,4
	Coque	7	52	7,5
	Huître plate	7	48	6,9
	Autres coquillages	5	59	11,9
Crustacé		50	987	19,7
Méditerranée	Crustacé	8	153	18,8
Pays de Loire	Crustacé	3	45	14,5
Arcachon- Aquitaine & Charente Maritime	Crustacé	27	646	23,9
Bretagne & Nord-Normandie	Crustacé	12	143	11,6
Ensemble		128 021	519 184	4,1

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Apport à l'aquaculture basée sur les captures, en 2016

	Quantité captée	Prix de vente	Part de captage vendu
	tonne	€/kg	%
Huître	937	11,5	30
<i>dont huître creuse</i>	881	11,8	29
<i>dont huître plate</i>	56	7,3	43
Moule	1 534	3,7	46
<i>dont moule edulis</i>	1 143	4,4	50
<i>dont moule galloprovincialis</i>	390	1,5	33
Autres coquillages	43	3,1	91
Ensemble	2 514	6,6	41

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Apport à l'aquaculture basée sur les captures par région conchylicole, en 2016

Région conchylicole	Espèce	Quantité captée	Prix de vente	Part de captage vendu
		tonne	€/kg	%
Aquitaine	Huître	158	14,1	34
Bretagne Sud	Huître et moule	327	8,1	14
Méditerranée	Huître	5	5,0	45
	Moule	399	1,2	32
Nord-Normandie et Bretagne Nord	Huître	118	13,0	37
	Moule	330	3,3	70
Pays de Loire	Huître	27	8,2	19
	Moule	325	5,6	81
Charente Maritime	Huître	467	11,1	28
	Moule	314	4,4	25
Toutes régions	Autres coquillages dont palourde, coque...	43	3,1	91
Ensemble		2 514	6,6	41

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Production des écloséries/nurseries conchylicoles, en 2016

	Quantité vendue	Prix de vente
	million	€/mille
Huître creuse (larve œillée)	432	1,7
Huître creuse (naissain)	3182	6,1
Autres coquillages dont huître plate, palourde...	86	7,3
Ensemble	3 700	5,6

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries, en 2016

	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Poisson	40 853	169 127	4,1
Salmonidé	36 327	131 249	3,6
Truite Arc-En-Ciel	35 384	124 356	3,5
<i>dont portion (moins de 600 g)</i>	<i>13 759</i>	<i>51 666</i>	<i>3,8</i>
<i>dont grande truite (600 g à 2 kg)</i>	<i>5 870</i>	<i>26 332</i>	<i>4,5</i>
<i>dont très grande truite (plus de 2000 g)</i>	<i>15 755</i>	<i>46 358</i>	<i>2,9</i>
Truite fario	658	4 889	7,4
Autres salmonidés	284	2 004	7,1
Poisson marin	4 269	36 777	8,6
Bar (loup)	1 748	15 299	8,8
Daurade Royale	1 584	11 564	7,3
Maigre	256	2 114	8,3
Truite de mer Arc-En-Ciel	80	531	6,6
Autres poissons marins (saumon de l'Atlantique, turbot, sole...)	601	7 269	12,1
Esturgeon	258	1 101	4,3
Poisson d'étang	nd	nd	nd
Œufs de poisson pour la consommation humaine	110	17 759	161,2
Caviar (œufs d'esturgeon)	29	16 272	560,7
Œufs de truite	81	1 487	18,3
Ensemble	40 963	186 886	4,6

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Production de la pisciculture à l'exception des écloséries et nurseries, par région, en 2016

		Volume	Valeur	Prix unitaire
		tonne	millier d'€	€/kg
Poisson		40 853	169 127	4,1
Ile-de-France	Salmonidé	107	597	5,6
Centre-Val de Loire	Salmonidé et esturgeons	204	705	3,5
Bourgogne-France-Comté	Salmonidé	496	3 161	6,4
Normandie	Salmonidé	2 256	10 097	4,5
Hauts-de-France	Salmonidé et poisson marin	7 744	36 983	4,8
Grand Est	Salmonidé	953	4 431	4,6
Pays de la Loire	Salmonidé et poisson marin	408	3 521	8,6
Bretagne	Salmonidé et poisson marin	6 208	21 707	3,5
Nouvelle-Aquitaine	Esturgeons	217	846	3,9
	Salmonidé et poisson marin	10 401	37 069	3,6
Occitanie	Salmonidé, esturgeon et poisson marin	5 435	14 972	2,8
Auvergne-Rhône-Alpes	Salmonidé	4 607	20 736	4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Poisson marin	541	4 629	8,6
	Salmonidé et esturgeons	251	1 637	6,5
Corse	Salmonidé et poisson marin	1 024	8 038	7,8
Œufs de poisson pour la consommation humaine		110	17 759	161,2
Ile-de-France + Bretagne + Normandie	Œufs de truite	30,1	538,7	17,9
Centre-Val de Loire + Nouvelle-Aquitaine	Caviar (œufs d'esturgeon)	29,0	16 271,6	560,7
Occitanie + Nouvelle-Aquitaine	Œufs de truite	49,5	902,6	18,2
Bourgogne-France-Comté + Grand Est + Auvergne-Rhône-Alpes + Provence-Alpes-Côte d'Azur	Œufs de truite	1,6	46,1	29,7
Ensemble		40 963	186 886	4,6

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2016

Production de la conchyliculture à l'exception des écloseries et nurseries, en 2017

	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Coquillage	135 207	549 781	4,1
Huître	80 974	401 575	5,0
<i>dont huître creuse</i>	<i>80 075</i>	<i>394 631</i>	<i>4,9</i>
<i>dont huître plate</i>	<i>898</i>	<i>6 944</i>	<i>7,7</i>
Moule	51 432	130 607	2,5
<i>dont moule edulis</i>	<i>44 438</i>	<i>116 285</i>	<i>2,6</i>
<i>dont bouchot</i>	<i>37 399</i>	<i>96 861</i>	<i>2,6</i>
<i>dont autre technique</i>	<i>7 039</i>	<i>19 424</i>	<i>2,8</i>
<i>dont moule galloprovincialis</i>	<i>6 994</i>	<i>14 323</i>	<i>2,0</i>
<i>dont bouchot</i>	<i>559</i>	<i>1 914</i>	<i>3,4</i>
<i>dont autre technique</i>	<i>6 434</i>	<i>12 408</i>	<i>1,9</i>
Palourde	1 076	9 496	8,8
Coque	1 611	7 210	4,5
Autres coquillages	114	893	7,8
Crustacé	57	1 199	21,0
Crevette	43	1 030	24,0
Autres crustacés	14	169	12,1
Ensemble	135 264	550 980	4,1

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Production de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région conchylicole, en 2017

Région conchylicole	Espèce	Volume	Valeur	Prix unitaire
		tonne	millier d'€	€/kg
Coquillage		135 207	549 781	4,1
Aquitaine	Huître	5 370	26 270	4,9
	Palourde	1	7	7,0
Bretagne Nord	Coque, palourde et autres coquillages	83	754	9,1
	Huître creuse	6 310	34 370	5,4
	Huître plate	325	2 562	7,9
	Moule (hors bouchot)	2 850	8 778	3,1
	Moule de bouchot	19 995	50 964	2,5
Bretagne Sud	Autres coquillages	67	486	7,3
	Coque	1 563	6 982	4,5
	Huître creuse	7 452	36 803	4,9
	Huître plate	374	3 808	10,2
	Moule de bouchot	4 307	11 299	2,6
	Moule edulis (hors bouchot)	1 280	3 331	2,6
	Moule galloprovincialis (hors bouchot)	71	184	2,6
	Palourde	353	3 296	9,3
Charente maritime	Autres coquillages	28	262	9,4
	Huître creuse	33 528	171 373	5,1
	Huître plate	63	91	1,4
	Moule (autre technique que bouchot)	1 885	4 741	2,5
	Moule de bouchot	4 959	13 004	2,6
	Palourde	63	446	7,1
Méditerranée	Coque, palourde et autres coquillages	292	2 229	7,6
	Huître creuse	8 875	37 441	4,2
	Huître plate	32	112	3,5
	Moule de bouchot	34	116	3,4
	Moule edulis (hors bouchot)	522	1 166	2,2
	Moule galloprovincialis (hors bouchot)	6 289	11 966	1,9
Nord-Normandie	Huître	11 358	55 850	4,9
	Moule (hors bouchot), coque, palourde et autres coquillages	410	3 072	7,5
	Moule de bouchot	5 063	12 995	2,6
Pays de Loire	Autres coquillages	7	55	7,9
	Coque	18	63	3,5
	Huître creuse	7 284	32 855	4,5
	Huître plate	3	39	13,0
	Moule (autre technique que bouchot)	405	990	2,4
	Moule de bouchot	3 600	10 397	2,9
	Palourde	88	624	7,1
Crustacé		56	1 199	21,4
Méditerranée	Crustacé	12	245	18,8
Pays de Loire	Crustacé	3	43	14,5
Arcachon- Aquitaine & Charente Maritime	Crustacé	30	761	25,4
Bretagne & Nord-Normandie	Crustacé	11	150	11,6
Ensemble		135 263	550 980	4,1

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Apport à l'aquaculture basée sur les captures, en 2017

	Quantité captée	Prix de vente	Part de captage vendu
	tonne	€/kg	%
Huître	816	3,2	25
Moule	2 269	3,3	39
<i>dont moule edulis</i>	1 437	4,6	50
<i>dont moule galloprovincialis</i>	832	1,2	21
Autres coquillages	59	5,5	90
Ensemble	3 143	5,6	37

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Apport à l'aquaculture basée sur les captures par région conchylicole, en 2017

Région conchylicole	Espèce	Quantité captée	Prix de vente	Part de captage vendu
		tonne	€/kg	%
Aquitaine	Huître	134	16,0	22
Bretagne Nord	Huître	51	9,4	48
	Moule	315	3,3	74
Bretagne Sud	Huître	144	10,1	13
	Moule	239	6,0	3
Méditerranée	Huître	5	6,2	23
	Moule	837	1,1	21
Nord-Normandie	Huître	42	25,0	41
	Moule	78	11,3	88
Pays de Loire	Huître	64	6,6	7
	Moule	313	5,4	79
Poitou-Charentes	Huître	376	11,3	29
	Moule	486	2,4	33
Toutes régions	Autres coquillages dont palourde, coque...	59	5,5	90
Ensemble		3 143	5,6	37

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Production des écloséries/nurseries conchylicoles, en 2017

	Quantité vendue	Prix de vente
	million	€/mille
Huître creuse (larve œillée)	303	3,0
Huître creuse (naissain)	3278	6,7
Huître plate	6	22,3
Autres coquillages dont huître plate, palourde...	275	6,8
Ensemble	3 862	6,0

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries, en 2017

	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>
Poisson	39 604	171 329	4,3
Salmonidé	35 394	137 209	3,9
Truite Arc-En-Ciel	34 376	129 665	3,8
<i>dont portion (moins de 600 g)</i>	<i>15 245</i>	<i>60 464</i>	<i>4,0</i>
<i>dont grande truite (600 g à 2 kg)</i>	<i>5 775</i>	<i>28 581</i>	<i>4,9</i>
<i>dont très grande truite (plus de 2000 g)</i>	<i>13 356</i>	<i>40 620</i>	<i>3,1</i>
Truite fario	704	5 036	7,2
Autres salmonidés	314	2 509	8,0
Poisson marin	3 890	32 964	8,5
Bar (loup)	1 413	11 618	8,2
Daurade Royale	1 534	10 705	7,0
Truite de mer Arc-En-Ciel	65	512	7,9
Autres poissons marins (maigre, saumon de l'Atlantique, turbot, sole...)	878	10 129	11,5
Esturgeon	321	1 156	3,6
Poisson d'étang	nd	nd	nd
Œufs de poisson pour la consommation humaine	119	23 040	193,5
Caviar (œufs d'esturgeon)	37	21 486	584,0
Œufs de truite	82	1 554	18,9
Ensemble	39 723	194 369	4,9

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Production de la pisciculture à l'exception des écloseries et nurseries, par région, en 2017

		Volume	Valeur	Prix unitaire
		tonne	millier d'€	€/kg
Poisson		39 604	171 329	4,3
Ile-de-France	Salmonidé	139	714	5,1
Centre-Val de Loire	Salmonidé et esturgeons	81	434	5,4
Bourgogne-France-Comté	Salmonidé	637	3 925	6,2
Normandie	Salmonidé	3 781	17 226	4,6
Hauts-de-France	Salmonidé et poisson marin	8 376	40 198	4,8
Grand Est	Salmonidé	1 058	5 250	5,0
Pays de la Loire	Salmonidé et poisson marin	340	2 876	8,5
Bretagne	Salmonidé et poisson marin	5 003	16 593	3,3
Nouvelle-Aquitaine	Esturgeons	277	865	3,1
	Salmonidé et poisson marin	10 962	39 896	3,6
Occitanie	Salmonidé, esturgeon et poisson marin	3 083	9 848	3,2
Auvergne-Rhône-Alpes	Salmonidé	4 287	21 303	5,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Poisson marin	308	2 549	8,3
	Salmonidé et esturgeons	297	1 880	6,3
Corse	Salmonidé et poisson marin	975	7 772	8,0
Œufs de poisson pour la consommation humaine		119	23 040	193,5
Ile-de-France + Bretagne + Normandie	Œufs de truite	31	573	18,5
Centre-Val de Loire + Nouvelle-Aquitaine	Caviar (œufs d'esturgeon)	37	21 486	583,9
Occitanie + Nouvelle-Aquitaine	Œufs de truite	50	913	18,3
Bourgogne-France-Comté + Grand Est + Auvergne-Rhône-Alpes + Provence-Alpes-Côte d'Azur	Œufs de truite	2	69	45,8
Ensemble		39 723	194 369	4,9

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Entreprises aquacoles par activité, en 2017

Nombre d'entreprises

Mono ou multi-activité	Activité	
Mono-activité	Conchyliculture et élevage de crustacés	2 645
	<i>dont ostréiculteur exclusivement (uniquement des huîtres)</i>	1 669
	<i>dont mytiliculteur exclusivement (uniquement des moules)</i>	276
	dont autres mono-productions (uniquement des coques, palourdes ou ormeaux)	24
	<i>dont conchyliculteur (multiples espèces de coquillages)</i>	676
	Pisciculture marine	22
	Pisciculture en eau douce, hors pisciculture en étangs	366
Multi-activité	Conchyliculture & Pisciculture	6
Ensemble		3 039

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Entreprises aquacoles par région, en 2017

Nombre d'entreprises

Entreprise conchylicoles, dont les 6 entreprises à activité mixte conchyliculture et pisciculture	Région conchylicole	
	Arcachon-Aquitaine	250
	Bretagne Nord	215
	Bretagne Sud	392
	Charente maritime	734
	Méditerranée	491
	Nord-Normandie	309
	Pays de Loire	260
	Ensemble	2 651
Entreprise piscicoles, dont les 6 entreprises à activité mixte conchyliculture et pisciculture, hors pisciculture en étang	Région administrative	
	Auvergne-Rhône-Alpes	60
	Bourgogne-France-Comté	25
	Bretagne	34
	Centre-Val de Loire	5
	Corse	5
	Grand Est	37
	Hauts-de-France	27
	Ile-de-France	4
	Normandie	35
	Nouvelle-Aquitaine	77
	Occitanie	56
	Pays de la Loire	9
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	20
Ensemble	394	

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises aquacoles par activité et par type d'emploi, en 2017

Type de salarié	Effectif	Équivalent temps-plein	Effectif par entreprise	Équivalent temps-plein par entreprise
Emploi en conchyliculture	14 865	9 519	5,6	3,6
<i>dont non salarié</i>	4 187	3 760	1,6	1,4
<i>dont salarié</i>	10 678	5 759	4,0	2,2
Emploi en pisciculture d'eau douce, hors pisciculture en étangs	2 091	1 569	5,7	4,3
<i>dont non salarié</i>	826	491	2,3	1,3
<i>dont salarié</i>	1 265	1 078	3,5	2,9
Emploi en Pisciculture marine	504	443	22,9	20,1
<i>dont non salarié</i>	31	23	1,4	1,0
<i>dont salarié</i>	473	420	21,5	19,1
Emploi en entreprise mixte conchyliculture et pisciculture	34	19	5,7	3,2
<i>dont non salarié</i>	7	5	1,2	0,8
<i>dont salarié</i>	27	14	4,5	2,3
Ensemble	17 494	11 550	5,8	3,8

Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises conchylocoles par région conchylocole et par type d'emploi, en 2017

	Effectif	Équivalent temps-plein	Effectif par entreprise	Équivalent temps-plein par entreprise
Arcachon-Aquitaine	1 112	752	5,4	3,7
<i>dont non salarié</i>	376	341	1,8	1,7
<i>dont salarié</i>	736	417	3,6	2,0
Bretagne Nord	1 944	1 197	9,0	5,6
<i>dont non salarié</i>	436	403	2,0	1,9
<i>dont salarié</i>	1 508	793	7,0	3,7
Bretagne Sud	2 007	1 444	5,1	3,7
<i>dont non salarié</i>	695	620	1,8	1,6
<i>dont salarié</i>	1 312	824	3,3	2,1
Charente maritime	5 123	2 637	7,0	3,6
<i>dont non salarié</i>	1 134	1 046	1,5	1,4
<i>dont salarié</i>	3 989	1 591	5,4	2,2
Méditerranée	1 412	1 253	2,9	2,6
<i>dont non salarié</i>	654	561	1,3	1,1
<i>dont salarié</i>	758	692	1,5	1,4
Nord-Normandie	2 060	1 396	6,7	4,5
<i>dont non salarié</i>	503	452	1,6	1,5
<i>dont salarié</i>	1 557	944	5,0	3,1
Pays de Loire	1 241	855	4,8	3,3
<i>dont non salarié</i>	387	336	1,5	1,3
<i>dont salarié</i>	854	519	3,3	2,0
Ensemble	14 899	9 533	5,6	3,6

Note : les effectifs et équivalents temps plein des entreprises mixtes conchyliculture et pisciculture sont comptabilisés dans ce tableau et dans le tableau de l'emploi en pisciculture

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Effectif et équivalent-temps plein dans les entreprises piscicoles par région conchylicole et par type d'emploi, en 2017

	Effectif	Équivalent temps-plein	Effectif par entreprise	Équivalent temps-plein par entreprise
Auvergne-Rhône-Alpes	382	257	6,4	4,3
<i>dont non salarié</i>	172	71	2,9	1,2
<i>dont salarié</i>	210	186	3,5	3,1
Bourgogne-France-Comté	107	87	4,3	3,5
<i>dont non salarié</i>	50	40	2,0	1,6
<i>dont salarié</i>	57	47	2,3	1,9
Bretagne	185	132	5,4	3,9
<i>dont non salarié</i>	71	44	2,1	1,3
<i>dont salarié</i>	114	88	22,8	17,6
Centre-Val de Loire	45	36	9,0	7,2
<i>dont non salarié</i>	21	13	4,2	2,7
<i>dont salarié</i>	24	23	4,8	4,5
Corse	64	54	12,8	10,9
<i>dont non salarié</i>	11	10	2,2	2,1
<i>dont salarié</i>	53	44	10,6	8,8
Grand Est	152	97	4,1	2,6
<i>dont non salarié</i>	85	42	2,3	1,1
<i>dont salarié</i>	67	55	1,8	1,5
Hauts-de-France	279	225	10,3	8,3
<i>dont non salarié</i>	57	43	2,1	1,6
<i>dont salarié</i>	222	182	8,2	6,7
Île-de-France	18	17	4,5	4,1
<i>dont non salarié</i>	4	3	1,0	0,8
<i>dont salarié</i>	14	13	3,5	3,3
Normandie	159	133	4,5	3,8
<i>dont non salarié</i>	50	38	1,4	1,1
<i>dont salarié</i>	109	95	3,1	2,7
Nouvelle-Aquitaine	649	536	8,4	7,0
<i>dont non salarié</i>	136	96	1,8	1,3
<i>dont salarié</i>	513	440	6,7	5,7
Occitanie	350	247	6,3	4,4
<i>dont non salarié</i>	157	81	2,8	1,4
<i>dont salarié</i>	193	166	3,4	3,0
Pays de la Loire	59	55	6,6	6,1
<i>dont non salarié</i>	10	9	1,1	1,0
<i>dont salarié</i>	49	46	5,4	5,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	180	155	9,0	7,8
<i>dont non salarié</i>	40	27	2,0	1,4
<i>dont salarié</i>	140	128	7,0	6,4
Ensemble	2 629	2 031	6,7	5,2

Seuls sont présentés ici la 1^{ère} page des trois questionnaires. Les questionnaires complets sont consultables dans les fichiers associés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Service de la Statistique et de la Prospective

Un exemplaire de ce questionnaire doit être renvoyé sous quinzaine
en utilisant l'enveloppe T jointe qu'il est inutile d'affranchir.

ENQUÊTE STATISTIQUE Entreprise MAA N° :

AQUACULTURE

votre activité en 2017^C

SI CESSATION D'ACTIVITÉ voir 7^{ème} page

Raison sociale : (nom d'entreprise)

Nom du chef d'entreprise : ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN : votre SIREN (RCS) :

⇒ En cas d'erreur ou d'omission dans les noms d'entreprise ou de gestionnaire, d'adresse, de SIREN, annoncés à droite, merci de corriger ou ajouter dans la partie gauche ci-dessus (inutile de recopier les informations exactes).

Adresse électronique :

1.1. Statut - votre entreprise est une :

Téléphone - Fax

⇒ Si le statut juridique mentionné ci-dessus est inexact ou absent, merci de cocher une des cases ci-dessous :

Personne physique en exploitation individuelle (dont EIRL, micro-entreprise) ou co-exploitation, en groupement de fait 1

Personne morale (société) :

GAEC 2

EARL 3

société civile (SCEA, GFA...), autres (GIE, SCA...), coopérative 4

société commerciale (SARL, SA, SAS, EURL...) 5

non commerciale (lycée prof., sce recherche, assoc. non lucratif...) 6

autres cas à préciser : 7

Tél.

Tél.

Fax.

Tél.

Tél Fax

⇒ Si un n° de téléphone est inexact ou absent, merci de rayer le n° invalide et/ou d'ajouter les n° corrects dans les cases ci-dessus.

1.2. Gestion, commercialisation

Quel enregistrement comptable est utilisé dans l'entreprise ?

compte d'exploitation et bilan comptable 2

sinon, enregistrement des seules recettes et dépenses 1

ni l'un, ni l'autre 0

L'entreprise adhère-t-elle à un centre de gestion agréé ?

Oui, Association de gestion et comptabilité (AGC) 2

Oui, recours à un expert comptable 1

Non, aucun ou non agréé 0

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2016A094AG du Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné uniquement au bureau des statistiques de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Tour Séquoia, 1 Place Carpeau, 92055 LA DEFENSE CEDEX. Numéro d'enregistrement 503286 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La valeur des résultats de l'enquête statistique dépend de l'exactitude de votre déclaration.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Service de la Statistique et de la Prospective

☞ **Un exemplaire de ce questionnaire doit être renvoyé sous quinzaine**
en utilisant l'enveloppe T jointe qu'il est inutile d'affranchir.

ENQUÊTE STATISTIQUE Entreprise
MAA N° :

SI CESSATION D'ACTIVITÉ voir 6^{ème} page

AQUACULTURE
votre activité en 2017 ^S

Raison sociale :
(nom d'entreprise)

Nom du chef d'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN : [] [] [] [] • [] [] [] [] • [] [] [] []

votre SIREN (RCS) :

⇒ En cas d'erreur ou d'omission dans les noms d'entreprise ou de gestionnaire, d'adresse, de SIREN, annoncés à droite, merci de corriger ou ajouter dans la partie gauche ci-dessus (inutile de recopier les informations exactes).

Adresse électronique :

1.1. Statut - votre entreprise est une :

Téléphone - Fax

⇒ Si le statut juridique mentionné ci-dessus est inexact ou absent, veuillez cocher une des cases ci-dessous :

Personne physique en exploitation individuelle (dont EIRL, micro-entreprise) ou co-exploitation, en groupement de fait 1

Personne morale (société) :

GAEC 2

EARL 3

société civile (SCEA, GFA...), autres (GIE, SCA...), coopérative 4

société commerciale (SARL, SA, SAS, EURL...) 5

non commerciale (lycée prof., sce recherche, assoc. non lucratif...) 6

autres cas à préciser : 7

Tél.

Tél.

Fax.

Tél. [] [] [] [] • [] [] [] [] • [] [] [] []

Tél Fax [] [] [] [] • [] [] [] [] • [] [] [] []

⇒ Si un n° de téléphone est inexact ou absent, merci de rayer le n° invalide et/ou d'ajouter les n° corrects dans les cases ci-dessus.

1.2. Gestion, commercialisation

Quel enregistrement comptable est utilisé dans l'entreprise ?

compte d'exploitation et bilan comptable 2

sinon, enregistrement des seules recettes et dépenses 1

ni l'un, ni l'autre 0

L'entreprise adhère-t-elle à un centre de gestion agréé ?

Oui, Association de gestion et comptabilité (AGC) 2

Oui, recours à un expert comptable 1

Non, aucun ou non agréé 0

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2016A094AG du Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné uniquement au bureau des statistiques de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Tour Séquoia, 1 Place Carpeau, 92055 LA DEFENSE CEDEX. Numéro d'enregistrement 503286 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La valeur des résultats de l'enquête statistique dépend de l'exactitude de votre déclaration.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Service de la Statistique et de la Prospective

Un exemplaire de ce questionnaire doit être renvoyé sous quinzaine en utilisant l'enveloppe T jointe qu'il est inutile d'affranchir.

ENQUÊTE STATISTIQUE Entreprise
MAA N° :

SI CESSATION D'ACTIVITÉ voir 6^{ème} page

AQUACULTURE
votre activité en 2017 ^M

Raison sociale :
(nom d'entreprise)

Nom du chef d'entreprise :
ou gérant

Adresse :

Code postal, commune :

SIREN :

votre SIREN (RCS) :

⇒ En cas d'erreur ou d'omission dans les noms d'entreprise ou de gestionnaire, d'adresse, de SIREN, annoncés à droite, merci de corriger ou ajouter dans la partie gauche ci-dessus (inutile de recopier les informations exactes).

Adresse électronique :

1.1. Statut - votre entreprise est une :

Téléphone - Fax

⇒ Si le statut juridique mentionné ci-dessus est inexact ou absent, veuillez cocher une des cases ci-dessous :

- Personne physique** en exploitation individuelle (dont EIRL, micro-entreprise) ou co-exploitation, en groupement de fait 1
- Personne morale** (société) :
- GAEC 2
- EARL 3
- société civile (SCEA, GFA...), autres (GIE, SCA...), coopérative 4
- société commerciale (SARL, SA, SAS, EURL...) 5
- non commerciale (lycée prof., sce recherche, assoc. non lucratif...) 6
- autres cas à préciser : 7

Tél.

Tél.

Fax.

Tél.

Tél Fax

⇒ Si un n° de téléphone est inexact ou absent, merci de rayer le n° invalide et/ou d'ajouter les n° corrects dans les cases ci-dessus.

1.2. Gestion, commercialisation

- Quel enregistrement comptable est utilisé dans l'entreprise ?
- compte d'exploitation et bilan comptable 2
- sinon, enregistrement des seules recettes et dépenses 1
- ni l'un, ni l'autre 0

- L'entreprise adhère-t-elle à un centre de gestion agréé ?
- Oui, Association de gestion et comptabilité (AGC) 2
- Oui, recours à un expert comptable 1
- Non, aucun ou non agréé 0

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2016A094AG du Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné uniquement au bureau des statistiques de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Tour Séquoia, 1 Place Carpeau, 92055 LA DEFENSE CEDEX. Numéro d'enregistrement 503286 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La valeur des résultats de l'enquête statistique dépend de l'exactitude de votre déclaration.



Recensement de la conchyliculture 2012
Chiffres et Données - Série Agriculture n°226
janvier 2015

Recensement de la conchyliculture 2012
« 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »
Primeur n° 316
juillet 2014

et le site Internet du SSP: www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste regroupe l'ensemble des données diffusées par les statisticiens agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque échelon régional et national met à la disposition des utilisateurs en ligne, à la vente et en consultation des publications aussi bien locales que nationales.

Les résultats détaillés par région, département, produit et des séries longues sont disponibles dans l'espace
« **Données en ligne** » du site Agreste: www.agreste.agriculture.gouv.fr

Visualisation et téléchargement gratuit, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

**SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE**

3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : SSP Toulouse
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2019

N° 2019-8 - Juillet 2019

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr